

PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 13 MAI 2020	APPROUVE
---	--------------------------------------

Début de la réunion par visio-conférence: 14h00

La présidence de la réunion est assurée par M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la Stratégie.

7 votants pour cette réunion : 1 élue CFDT, 2 élus CGT et 4 élus SUD

M. le Président précise qu'il a demandé au Secrétaire du CSE la convocation à une réunion extraordinaire du CSE sur la décision unilatérale de versement d'une majoration temporaire des frais d'entretien.

La Direction souhaite ne pas prendre de retard pour un versement sur le mois de mai.

A la demande du Secrétaire du CSE, un second point sur la reprise des activités du Pôle Sanitaire a été rajouté à l'ordre du jour.

Pour ce qui concerne la reprise de certaines activités du Pôle Médico-social et du Pôle Social, une présentation complète sera faite lors du CSE du mois de mai.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président indique qu'il souhaite que les présents gardent leur masque pendant toute la durée de la réunion (l'ensemble des élus et des représentants de la Direction présents sur les trois sites en portant un) afin de tester comment cela se passe. L'objectif est de voir s'il est envisageable de se retrouver en plus grand nombre pour les réunions, comme le demande la CGT.

Pour le moment, nous sommes plutôt prudents sur ce point. M. le Président rappelle l'importance, pour l'ensemble des réunions, de porter un masque, de prévoir une aération des locaux, du gel pour se frictionner les mains ainsi que du produit pour désinfecter chaises et tables.

Il faut également prévoir une salle suffisamment grande pour respecter la distanciation sociale lors d'une réunion présentielle.

Une organisation syndicale avait évoqué la salle des fêtes de Lannouchen mais elle est actuellement réservée pour les visites des familles et aménagée dans ce sens.

Pour le moment, on reste dans le système de visio-conférence en essayant de faire en sorte que plus de personnes soient présentes sur chaque site. La salle du rez de chaussée du service R.H du site de Ty Yann et les salles de réunions du site de Roscoff peuvent accueillir plus de 5 personnes, le port du masque restant la condition.

1. Avis sur la décision unilatérale de versement d'une majoration temporaire des frais d'entretien

M. le Président informe que cette décision, qui concerne les Assistants Familiaux, est intervenue après échanges avec les autres gestionnaires du Finistère afin de s'aligner sur la décision du Conseil La situation actuelle due au confinement a amené un surcoût au quotidien pour les familles. Cette majoration exceptionnelle est de 8 euros par jour et par mineur accueilli, de manière effective et continue, sur la période du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 pour les Assistants Familiaux en CDI et CDD.

On aurait préféré que cette décision du Conseil Départemental ait pu être l'objet d'une concertation en amont et soit annoncée collectivement.

Cette majoration sera versée avec le salaire du mois de mai, avec effet rétroactif. S'il y a des difficultés spécifiques, nous n'attendons pas le mois de juin pour rectifier ; cela sera fait rapidement.

M. le Président souligne qu'il faut bien dissocier ce point de la discussion sur la prime qui pourrait être abordée dans les jours à venir.

M. Franck MONFORT rappelle que ce point était une demande de la CGT lors du dernier CSE. On ne peut qu'être satisfait de cette décision qui rejoint la position du Conseil Départemental.

M. le Président rappelle que l'avis du CSE n'était pas nécessaire mais la Direction le souhaite.

M. Stefano DE BLASIO, Secrétaire du CSE, demande l'avis du CSE sur la décision unilatérale d'une majoration temporaire des frais d'entretien :

7 votants POUR : 7 voix

Les élus donnent un avis favorable sur la décision unilatérale d'une majoration temporaire des frais d'entretien à l'unanimité.

Avant de passer au point 2, M. MONFORT souhaite informer de la désignation d'un nouveau Représentant de Proximité CGT pour le Pôle Sanitaire : Mme Marion FLOCH, AS en SSR Neurologie remplace Mme Marie Aline LE GUILLOU qui a démissionné de ses mandats.

M. Pascal LE PAGE fait également part du souhait de désigner Mme Nicole BIHAN comme nouveau Représentant de Proximité sur le Pôle Ressources en remplacement de Mme Virginie KERBRAT.

Le service ASI/ASH intégrant le Pôle Sanitaire, Mme Virginie KERBRAT devient Représentant de Proximité sur le Pôle Sanitaire.

Le syndicat SUD ayant 2 places de Représentants de Proximité sur le Pôle Sanitaire, un des Représentants actuellement en place, M. LE PAGE ou M. DE BLASIO, démissionnera de ce mandat afin de respecter le nombre.

2. Avis sur la reprise d'activité du Pôle Sanitaire

M. le Président précise qu'une présentation sur la reprise d'activité a également été effectuée en Cellule de Crise. Cette reprise est en constante évolution.

Pour resituer cette reprise d'activité, M. Sébastien DESVENT rappelle qu'il s'agit d'une demande de l'ARS et de la Direction Générale de la Santé.

Reprise des activités sur le Pôle Sanitaire

- *Progressive*
- *Réversible*
- *Sécurisée*
- *Adaptée à un niveau de ressources humaines*
- *Concertée*

Principes généraux

- *Mise en œuvre des mesures barrières, de la distanciation sociale et utilisation des EPI de manière systématique,*
- *Analyse bénéfices/risques systématique avant chaque hospitalisation*
- *Circuits patients différenciés, (HC, HJ, HTP, CS Ext)*
- *Locaux dédiés*
- *Equipe dédiée,*
- *Parcours patient limitant les déplacements et les personnes contactes,*
Tout patient en HC porte un masque pendant toute la durée du séjour et respecte les gestes barrières et la distanciation sociale,
Seul le patient très à risque reste dans sa chambre avec rééducation en chambre si possible.
- *Les professionnels portent un masque de manière systématique,*
- *Pas de permissions*
- *Pas de visite (protocole de visites encadrées, adapté aux particularités de service en cours de rédaction),*

L'hospitalisation continue

HC : Secteurs dédiés COVID

- *Arrêt des entrées dans l'unité COVID du SSR Polyvalent de Ty Yann le 7 mai pour une fermeture définitive fin mai.*
- *Fermeture des unités COVID en SSR neurologiques, SSR nutritionnels et respiratoires et SSR pédiatriques.*
- *l'unité COVID du SSR respiratoires reste mobilisable à tout moment, pour répondre aux besoins des patients en situation de handicap lourd ou complexe du département, après un passage en réanimation, en état stabilisé.*
- *Si un patient doit être accueilli en unité COVID+ sur le pays de Morlaix, il le sera dans un premier temps en SSR Perharidy, puis au SSR de Plougonven. La réouverture se fera avec l'entrée de trois patients simultanément.*

– HC secteur non COVID

- Reprise des activités sur tous les secteurs,
- Tout patient entrant est placé en chambre individuelle avec sanitaires individuels.
- Les patients vulnérables sont isolés en chambre.
- Le patient est équipé d'un masque en présence d'un professionnel ou lorsqu'il se rend sur les lieux de prise en charge.
- Pas de visites (exceptions possibles sur avis médical)
- Réouverture du site de St Luc,
- Reprise des entrées en SSR addictologie

Reprise des activités d'hospitalisation à temps partiel

- Circuits dédiés pour les patients en HTP par rapport aux patients en HC
- Plateau dédié à l'HTP, si cela n'est pas possible une utilisation des plateaux et équipements en horaire dédié est à mettre en œuvre.
- Venues en HTP sur ½ journée,
- Pas de restauration pour les patients en HTP
- Mise en place d'équipe de rééducation dédiée à l'HTP afin de limiter les contacts, si cela n'est pas possible des horaires dédiés seront mis en place.
- Distanciation physique sur les plateaux ;
- Organisation possible d'activité collective jusqu'à 5 personnes simultanées en respectant les principes de distanciation.
- 1 m de distance entre chaque patient
- Espaces communs prévoyant 4 m2 mobilisé par personne
- Port du masque systématique pendant les activités de rééducation
- Pas de salle de repos, afin de limiter les contacts.
- Installation d'un plateau HTP Loco/Neuro/ Nutri-Respi en RDC du bâtiment 6 à Perharidy
- Réouverture du plateau HTP polyvalent et de la réadaptation cardiovasculaire à Ty Yann

Consultations externes

- Privilégier les téléconsultations
- Organiser les venues en consultation dans des locaux différents des hospitalisations que ce soit à Perharidy ou à Ty Yann
- Réserver les consultations en présentiel uniquement aux risques de perte de chance et aux consultations nécessitant un examen clinique
- Garder les mêmes créneaux qu'auparavant pour ne pas gêner la reprise progressive des consultations
- Un à deux patients simultanés par salle d'attente, prévoir un quart d'heure entre chaque rendez-vous le temps d'assurer la désinfection du bureau de consultation et de la salle d'attente.
- Prévoir des circuits « courts » limitant le nombre de professionnels en contact du consultant
- Il est demandé au patient de venir avec un masque à défaut il lui sera proposé un masque chirurgical à l'entrée,
- Bio nettoyage renforcé,
- Le patient est interrogé la veille de sa venue sur son état clinique

Reprise des activités hors les murs

- **Reprise des activités EMRRF /COMETE**
- LA VEILLE de la VISITE : S'assurer par téléphone :
 - que l'usager va bien et ne présente aucun signe d'alerte (absence de température)
 - rappel du circuit d'alerte (médecin traitant ou 15)
 - port du masque avant l'arrivée de l'équipe.
- AVANT DEPART JOUR DE LA VISITE /
 - Si VAD à 2 professionnels : 1 masque/personne/VAD + respect gestes barrières.
 - Lavage des mains au départ de ROSCOFF
- A L'ARRIVEE AU DOMICILE /
 - Port du masque pendant le RDV
 - Respect des gestes barrières (lavage de mains, masque, confirmer absence de température)
 - Friction au SHA à la sortie du domicile
 - Retrait du masque et évacuation poubelle au service.
- AU RETOUR A PERHARIDY
 - Désinfection de matériels utilisés et du véhicule.

Calendrier de la reprise

Date	Activités
04 mai	Consultations externes PERHARIDY
04 mai	Equipe mobile PERHARIDY
11 mai	Consultations externes Ty Yann
11 mai	HTP pédiatrique Ty Yann
11 mai	Nouvelles entrées SSR A
11 mai	Reprise des HJ à Brest
11 mai	Reprise des HJ à PERHARIDY
18 mai	Reprise RCV TY YANN
18 mai	Reprise RCV PERHARIDY
18 mai	HTP pédiatrique PERHARIDY
18 mai	HTP loco neuro / nutri respi PERHARIDY
25 mai	HTP Polyvalent Brest

M. Patrick MESGOUZ questionne sur les procédures pour les patients qui sortent à l'extérieur des bâtiments.

M. DESVENT rappelle qu'il faut que tout le monde ait en tête que le virus circule. Il faut rappeler cela ainsi que toutes les règles et les gestes barrières. Ce point a été évoqué en bureau de CME.

Si des patients mettent les autres en danger par leur comportement, on pourra se poser la question de la poursuite du séjour dans notre établissement face à ce type d'attitude.

M. Pascal LE PAGE revient sur la rééducation en chambre. Il précise que cela se pratique pour les patients à risque en SSR Nutritionnels et Respiratoires.

M. DESVENT le confirme. Il souhaite revenir sur les précautions à prendre. On sait qu'il y a une pression importante et nous devons passer un message clair. Il faut préciser les règles aux familles qui souhaitent rendre visite à un patient. Il serait dommage que le comportement de certains génère des contraintes pour tous.

M. le Président souhaite rappeler la notion de rupture du contrat de soins qui a pour but d'amener au respect de ces règles.

M. LE PAGE souligne que cette notion n'a pas de signification pour tous. Il estime par contre que la menace de se voir confiner de nouveau pendant 14 jours pourrait plus toucher ceux qui sortent à l'extérieur.

M. DESVENT trouve cette idée intéressante.

Pour M. LE PAGE, c'est plus éducatif.

M. Franck MONFORT indique qu'en Cellule de crise, on avait évoqué la possibilité de transférer le secteur COVID sur un autre lieu du Centre de Perharidy. Va-t-il rester sur le service SSR Nutritionnels et Respiratoires?

M. DESVENT rappelle que l'organisation de ces unités avait été construite à la fois sur les services SSR Neurologie et SSR Nutritionnels et Respiratoires. Si nécessaire, on reposera la question d'un repositionnement sur tel ou tel service et ce, en lien avec les activités en place au moment de rouvrir une unité COVID.

M. MONFORT fait remarquer que les salariés qui avaient postulé sur une unité COVID, se retrouvent sur les roulements les moins stables une fois cette unité fermée. Cela est bien dommage.

M. DESVENT souligne que le soutien aux activités des sites de Brest et Lannouchen est apporté par l'ensemble des professionnels et par seulement ceux des unités COVID fermées.

M. MONFORT soutient que selon les informations qu'il a, c'est pourtant le cas. On comprend bien la difficulté d'avoir une unité qui ne tourne pas à plein régime mais ce n'est pas le cadre qui avait été défini. Il invite la Direction à regarder les plannings des salariés qui ont bougé ; ce sont bien ceux qui n'étaient pas volontaires pour les unités COVID qui n'ont pas bougé.

Mr DESVENT Précise que l'instabilité de l'activité de cette unité covid.19 génère également de l'instabilité dans les affectations de l'équipe concernée. Néanmoins tous les salariés des services en diminution d'activité (dont le service SSR Neurologie) sont concernés par des réaffectations

M. MONFORT revient sur le service SSR Nutritionnels et Respiratoires. Il semble qu'il y ait eu un renfort pour la prise en charge des patients le jour, mais pas la nuit. C'est du moins ce qui lui a été remonté.

M. DESVENT indique après vérification que l'effectif de nuit était bien d'une IDE et d'une aide-soignante ; celui-ci a été évalué en fonction du niveau de soins et de dépendance des patients présents

M. LE PAGE fait remarquer que, même s'il y a moins de patients dans ce service actuellement, ce sont des patients très lourds.

M. MONFORT confirme que c'est que les salariés font remonter.

M. DESVENT répond que si c'est ce que les salariés expriment, nous devons les entendre.

Pour revenir activités HTP et aux consultations Externes, M. LE PAGE demande comment vont intervenir les professionnels.

M. DESVENT répond qu'il y a plusieurs points : certains Kinésithérapeutes par exemple, vont intervenir toute la journée et pour d'autres, ce sera en demi-journées sachant que tout changement de secteur suppose un changement de tenue, etc...

Il précise qu'un médecin sera bien présent dans le bâtiment 6 qui accueille les patients en HTP.

Les patients de l'HTP et ceux des Consultations Externes ne passeront pas par l'Accueil et les Admissions. Une note d'information explicative sera diffusée et un fléchage sera mis en place demain 14 mai. Nous sommes dans une autre logique avec des entrées différenciées et des points de contrôle. Ty Yann était précurseur sur ce modèle et nous allons revoir beaucoup de choses sur le centre de Perharidy.

Des masques seront à disposition pour le cas où ceux des patients ne seraient pas adaptés et une « Check List » sera établie.

Mme Claire BOURVEN demande si une ASH sera présente pour la désinfection de la salle d'attente.

M. DESVENT le confirme. Il précise qu'il y aura un roulement très régulier et que la Secrétaire de l'accueil pourra mobiliser du personnel si besoin.

Il y a certes des équipes dédiées mais chacun doit se sentir concerné. Le bio-nettoyage est le problème de tous ; nous devons y être sensibles.

M. MESGOUENZ demande si l'activité reprend en SSR Appareil Locomoteur.

M. DESVENT répond que ce n'est pas encore le cas mais nous ne sommes pas en tension ; les activités chirurgicales commencent à reprendre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous souhaitons rouvrir la semaine prochaine le site de St Luc, même avec moins de patients, car à terme, les 5 lits d'urgence retournent à St Luc. On s'attend à l'entrée de 12 patients échelonnée sur la semaine. D'autre part, il y a de la demande en HTP sur le SSR Réadaptation Cardiologie.

M. LE PAGE demande si la Direction a une idée du nombre de patients par secteur.

M. DESVENT répond qu'on a calibré le nombre de patients par jour et par secteur et qu'on va y arriver très vite. Le fait de venir sur la demi-journée semble rassurant pour les patients.

Pour le SSR Neurologie, cela a bien démarré. Nous devons encore travailler un peu pour la Nutrition et les patients vont arriver en Respiratoire. Auparavant cela représentait 60 patients par jour, moins aujourd'hui.

M. LE PAGE demande s'il y aura un système de « vases communicants » entre les services, compte-tenu de la diminution des entrées.

M. DESVENT répond que c'est un peu l'idée. Il est important que l'activité reprenne pour les patients mais également pour les professionnels.

M. LE PAGE demande combien de patients seront présents à la demi-journée sur le bâtiment 6.

M. DESVENT pense se souvenir qu'il y aura 12 patients avec des réaménagements pour le HTP, le SSR Neurologie par exemple fonctionnera sur 3 demi-journées et non plus sur 5 jours.

- En SSR Neurologie: 4 patients par 1/2 journée. 3 venues par semaine
- En SSR Locomoteur: 8 patients par 1/2 journée. 3 à 5 venues par semaine
- En SSR Respiratoire: 6 patients par 1/2 journée. 3 venues par semaine
- En SSR Nutritionnel: 4 patients par 1/2 journée. 3 venues par semaine

L'utilisation du Gymnase sera également à revoir dans u premier temps pour les patients de l'HC Respiratoire et la Réadaptation Alimentaire Adolescents.

La phase 2 consistera dans un redimensionnement de l'HTP avec prise en charge au gymnase et positionnement de l'HC sur le bâtiment 6.

A la question de M. Patrick MESGOUEZ sur la rééducation en extérieur, M. DESVENT répond que cela devrait être possible dans le parc et l'extérieur du Centre de Perharidy.

Par contre, pour le moment, pas de réouverture de la Balnéothérapie.

Sur ce point, M. LE PAGE indique qu'on avait évoqué l'éventualité que les patients prennent une douche avant de descendre.

M. DESVENT rappelle qu'on remet en place nos activités. On s'occupera ensuite de la réouverture de la Balnéothérapie.

Mme BOURVEN demande si la Direction a des informations sur la réouverture du Collège.

M. DESVENT informe que M. le Principal du Collège Jacques Prévert a mobilisé les professeurs. Ils travaillent sur les plannings pour les ajuster au nombre de collégiens avec la mise en place des gestes barrières.

M. Stefano DE BLASIO, Secrétaire du CSE, demande l'avis du CSE sur la reprise d'activité du pôle Sanitaire

7 votants

POUR : 6 voix Abstention : 1 voix

Les élus donnent un avis favorable sur la reprise d'activité du pôle Sanitaire à la majorité des votants.

Les points à l'ordre du jour étant vus, M. le Président demande s'il y a d'autres sujets que les élus souhaitent aborder.

M. MONFORT souhaite faire une remarque sur le Pôle Social, à voir si on traite ce point ou pas aujourd'hui, ce sujet n'attendant pas forcément de réponse mais de la vigilance.

L'article 375 du Code Civil dit que « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public ».

Pour la CGT, la réouverture des visites et hébergement, ce n'est pas la même chose que le fait d'aller à l'école comme cela a été évoqué en Cellule de crise. Aller à l'école et aller dans les familles sont deux situations différentes. Il y aura des manques d'éducation à l'hygiène. Les enfants sont placés en partie pour cette raison. Est-ce qu'on se rend bien compte que ces familles sont dans une grande précarité ? Il faut une analyse plus fine.

M. le Président répond qu'il a aussi entendu lors de cette réunion de la Cellule de crise que les visites seraient autorisées après une évaluation et que le contact ne serait possible que si les critères étaient confirmés et validés. Le bénéfice / risque doit être pris en compte et il revient aux professionnels de le mesurer.

C'est également le cas pour les personnes âgées en EHAPD, qui ont cessé de se nourrir du fait de l'absence de visites de leurs familles.

M. MONFORT n'a pas entendu cela lors de la réunion de la Cellule de crise.

M. le Président prend note. Il verra avec le Pôle Social qui apportera des explications complémentaires si besoin.

M. MONFORT souhaite aborder un problème sur le site de St Jacques. Une personne est accueillie sur le parking et cette situation crée de l'angoisse chez les salariés qui ont peur d'une intrusion. Peut-être se font-ils des idées mais il semblerait que cette personne ne soit pas stable.

M. le Président n'a pas été informé de cette situation.

M. MONFORT indique que le Cadre de garde a été informé et la gendarmerie est intervenue. Il semblerait que ce soit le Père de St Jacques qui ait autorisé ce monsieur à s'installer et il n'était pas content que cela pose problème. Nous demandons que les entrées soient sécurisées.

M. le Président apportera des réponses sur ce point et mettra M. DE BLASIO, Secrétaire du CSE en copie.

M. LE PAGE pointe le fait que la note d'information sur les affectations ait été diffusée sur l'intranet et pas sur la messagerie.

M. le Président répond que le but est de ne plus communiquer par le biais de la Newsletter ; c'est pour cette raison que la note d'information a été diffusée sur l'intranet.

M. Louis CASTEL informe qu'il a été contacté par des salariés sur les bons d'essence.

M. le Président indique que nous avons obtenu satisfaction pour les salariés des EHPAD. Nous œuvrons actuellement pour les activités SSR, mais ce n'est pas encore fait. On attend que les discussions aboutissent avant de faire une note en ce sens. Il reverra ce point avec les Délégués syndicaux lors de la réunion prévue semaine prochaine.

Mme Stéphanie QUINIOU demande si les salariés venus en renfort sur les EHPAD bénéficieront de cette prime.

M. le Président répond que cette question sera vue en réunion de D.S. Il invite les élus à ne pas hésiter à noter leurs questions. Les dispositions nationales sont un peu floues : une somme pour le Sanitaire, une autre pour le Médico-social et rien pour le Social.

Il est d'accord avec les élus sur le besoin de reconnaissance pour les salariés qui ont travaillé en unités Covid, sans oublier ceux qui ont porté les activités dites « normales ». L'équipe de Direction a déjà eu deux réunions pour étudier ce qu'il serait intéressant de faire et il laisse chaque organisation syndicale à y réfléchir.

La question qu'on peut se poser c'est si la prime est le seul ou peut-il y avoir d'autres moyens de remercier les salariés ?

M. MONFORT demande si les salariés en arrêt (activité partielle) pourront bénéficier du maintien de leur salaire. La Direction a-t-elle eu des informations sur les négociations de branche ainsi que sur ce qui est fait par d'autres établissements ?

M. le Président confirme qu'il a eu quelques retours et que ce qui en ressort, c'est plutôt de rester sur le maintien des 84% du salaire net. Cela sera discuté lors de la réunion avec les Délégués syndicaux.

Les débats étant clos, la séance est levée.

Mme Hélène BLAIZE

Directeur Général



M. Stefano DE BLASIO

Secrétaire du CSE

